

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 25 JUN 2015**

Délibération
n° 2015.06.250

**Reprise des fibreux
de type 1.11 et 1.02
issus de la collecte
sélective de mars à
mai 2015**

LE VINGT CINQ JUIN DEUX MILLE QUINZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **19 juin 2015**

Secrétaire de séance : Gérard BRUNETEAU

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Yannick PERONNET, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Danielle BERNARD, Jacky BONNET, Mireille BROSSIER, Sylvie CARRERA, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Armand DEVANNEAUX, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS ROUGIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Joël GUITTON, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Françoise LEGRAND, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Annie MARC, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Catherine PEREZ, Bernard RIVALLEAU, Olivier RIVIERE, Zahra SEMANE, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

Ont donné pouvoir :

Gérard DEZIER à Denis DOLIMONT, Bernard CONTAMINE à Anne-Marie BERNAZEAU, Patrick BOURGOIN à Véronique DE MAILLARD, Samuel CAZENAVE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Danielle CHAUVET à Joël GUITTON, Catherine DEBOEVERE à Annie MARAIS, Elisabeth LASBUGUES à Philippe VERGNAUD, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET à Isabelle LAGRANGE, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN à Françoise LEGRAND, Jean-Luc VALANTIN à Yannick PERONNET

Excusé(s) :

Xavier BONNEFONT, François ELIE

Absent(s) :

Gérard DEZIER, Bernard CONTAMINE, Patrick BOURGOIN, Samuel CAZENAVE, Danielle CHAUVET, Catherine DEBOEVERE, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Jean-Philippe POUSSET, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN, Jean-Luc VALANTIN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 JUIN 2015

**DELIBERATION
N° 2015.06.250**

PROXIMITE ET SERVICES A LA POPULATION /
POLITIQUE DE VALORISATION DES DÉCHETS

Rapporteur : **Monsieur PERONNET**

**REPRISE DES FIBREUX DE TYPE 1.11 ET 1.02 ISSUS DE LA COLLECTE SELECTIVE DE
MARS A MAI 2015**

Dans le cadre de la collecte sélective organisée sur le territoire de l'agglomération, les papiers journaux et revues magazines sont collectés dans les bacs et sacs jaunes.

Au même titre que les matériaux d'emballages collectés, ces papiers font l'objet d'une valorisation matière. Cependant, les conditions contractuelles sont indépendantes du contrat Eco-Emballages Barème « E ». Le GrandAngoulême doit ainsi contractualiser directement avec des repreneurs.

Depuis février 2015, les différents papiers collectés sont triés à ATRION dans le centre de tri de Mornac et envoyés de ce site vers les filières de valorisation.

Lors d'une précédente consultation commune réalisée en 2011, la société UPM Kymmene avait été désigné comme repreneur de l'ensemble des papiers 1.11 (journaux, revues, magazines) et 1.02 (papiers et cartons) du GrandAngoulême. Suite à des difficultés économiques et à une restructuration de l'outil de production de papier journal, cette société n'est plus en mesure d'accueillir et de recycler l'intégralité de ces flux. En activant sa clause de sauvegarde, le contrat arrivera à son terme le 11 août 2015.

Par conséquent, une nouvelle négociation – commune avec Calitom et la ville de Cognac – a été réalisée en mai 2015 afin d'avoir des tonnages et des prix de reprise plus attractifs. Les gisements concernés sont les papiers issus du centre de tri commun ATRION. dont :

- les journaux revues magazines (1.11) - (2 130 tonnes en 2014 pour le GrandAngoulême),
- le gros de magasin (1.02) - (enveloppes, krafts, chemises,...) issu du centre de tri (502 tonnes en 2014 pour le GrandAngoulême).

Ces deux catégories font l'objet de deux lots indépendants.

Une phase de négociations conjointe avec les trois collectivités et les candidats présélectionnés est prévue au cours du mois de juin.

En attendant la mise en place d'un nouveau contrat de reprise qui interviendra d'ici le 31 décembre 2015, le centre de tri ATRION, confronté à l'indisponibilité de la société UPM a réalisé des expéditions de matériaux en consultant dans l'urgence différents repreneurs. Ces modalités de reprise continueront jusqu'à l'entrée en vigueur du nouveau contrat de reprise. Les modalités tarifaires de reprise des mieux disant sont détaillées ci-après :

- vers la société William SABATIER, dont les prix de reprise sont les suivants :

Prix du mois de mars à la tonne :
-sorte 1.11 en balles : 69,00 €
-sorte 1.11 en vrac: 69,00 €
-sorte 1.02 en balles: 60,00 €

Les tonnages expédiés sur mars vers la société William SABATIER ont été d'environ 161 tonnes de 1.11 et 50 tonnes de 1.02.

- vers la société SAICA, dont les prix de reprise sont les suivants :

Prix du mois de mars à la tonne :

- sorte 1.11 en balles : 80,00 €
- sorte 1.11 en vrac: 60,00 €
- sorte 1.02 en balles: 67,00 €

Les tonnages expédiés sur mars vers la société SAICA ont été d'environ 25 tonnes de 1.11 et 49,30 de 1.02.

Prix du mois d'avril à la tonne :

- sorte 1.11 en balles: 85,00 €
- sorte 1.11 en vrac: 65,00 €
- sorte 1.02 en balles: 77,00 €

Les tonnages expédiés sur avril vers la société SAICA ont été d'environ 339 tonnes de 1.11 et 173 de 1.02.

Prix du mois de mai à la tonne :

- sorte 1.11 en balles: 95,00 €
- sorte 1.11 en vrac: 75,00 €
- sorte 1.02 en balles: 87,00 €

Les tonnages expédiés sur mai ne sont pas encore connus.

Vu l'avis favorable de la commission proximité et services à la population du 2 juin 2015,

Je vous propose :

D'APPROUVER le choix des repreneurs pour le lot de journaux, revues, magazines "1.11" du centre de tri sur la période de mars à mai 2015.

D'APPROUVER le choix des repreneurs pour le lot de papiers, cartons, gros de magasin "1.02" issu du centre de tri de mars à mai 2015.

D'IMPUTER la recette au budget annexe « Déchets Ménagers » article 7078 – rubrique 8121.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 03 juillet 2015	<u>Affiché le :</u> 03 juillet 2015